

226C0894
FR0000120271-FS0559

23 juin 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

TOTALENERGIES SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 juin 2026, la société The Capital Group Companies, Inc.¹ (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 juin 2026, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TOTALENERGIES SE et détenir 112 785 377 actions TOTALENERGIES SE² représentant autant de droits de vote, soit 4,96% du capital et des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions TOTALENERGIES SE sur le marché.

¹ Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International Inc (CGI).

² Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 1 282 047 actions TOTALENERGIES SE pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1^{er} alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

³ Sur la base d'un capital composé de 2 276 108 151 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.